



L'essentiel & plus encore

Amplification du recul démographique des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et Progression modérée des revenus agricoles

En 2017, un peu plus de 453 100 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole cotisent à la MSA, un effectif en baisse de 1,9 % par rapport à 2016.

Faits marquants de l'année 2017 : prédominance des formes sociétaires, hausse de la superficie moyenne par exploitant, repli de la pluriactivité, et légère hausse des revenus agricoles 2016.

Un recul démographique des chefs le plus élevé de la décennie

Au 1^{er} janvier 2017, 453 113 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont dénombrés en France métropolitaine, soit un effectif en baisse de 1,9 % par rapport au 1^{er} janvier 2016. Cette baisse, dont l'ampleur est la plus importante de la décennie, résulte exclusivement d'une diminution de l'effectif des chefs d'exploitation agricole. La population des chefs d'entreprise agricole* étant stable entre 2016 et 2017.

En 2017, le régime des non-salariés agricoles a accueilli 21 472 nouveaux cotisants en qualité de chefs d'exploitation ou d'entreprise, soit une hausse des nouveaux installés de 10,2 % par rapport à 2016. 30 162 individus ont quitté le régime : un effectif en hausse de 19,3 % en un an. Le taux de remplacement des départs atteint 71 %. Ce taux s'est dégradé en comparaison des deux dernières années (2016 : 77 %, 2015 : 74 %).

Quant aux autres non-salariés agricoles du régime – les collaborateurs d'exploitation** et les aides familiaux – leurs effectifs poursuivent leur érosion : 28 991 individus pour les premiers (- 5,7 % en 2017) et 2 894 individus pour les seconds (- 2,7 %).

L'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole progresse encore

En 2017, l'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole progresse de nouveau et s'établit à 49,3 ans (49,0 ans en 2016).

Il augmente légèrement pour les hommes (48,4 ans en 2017 contre 48,2 ans un an plus tôt) et davantage pour les femmes (52,1 ans en 2017 contre 51,6 ans en 2015 et 2016). Le transfert entre époux, i.e. la possibilité pour les conjoints de prendre la direction de l'exploitation lorsque le chef part à la retraite, affecte l'âge d'entrée dans la profession agricole des hommes comme des femmes.

En 2017, l'âge moyen des chefs s'établit à 48,3 ans en l'absence de transfert entre époux et à 61 ans dans le cas contraire ; chez les cheffes, l'âge moyen est de 50,8 ans quand il n'y a pas de transfert entre époux et de 62,1 ans sinon.

* : Il s'agit des entreprises paysagistes, des centres équestres, des centres d'entraînement, et des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers.

** : Se reporter à l'encadré méthodologique en fin de publication.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Caroline Tonini	01.41.63.70.97	tonini.caroline@ccmsa.msa.fr
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070	93013 Bobigny Cedex	www.msa.fr

L'agriculture traditionnelle subit de plein fouet le recul démographique tandis que le secteur des services connaît une stabilité de ses effectifs

Toutes les activités agricoles sont impactées par la baisse des effectifs de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Dans l'élevage laitier, les effectifs de chefs diminuent de 3,4 % entre 2016 et 2017 ; la baisse des effectifs atteint 2,9 % pour le secteur des équidés et 2,6 % pour la viticulture.

Les effectifs de chefs diminuent également de 1,3 à 1,5 % dans le secteur des cultures spécialisées, de la polyculture associée à de l'élevage, des grandes cultures, de l'élevage en hors-sol et de l'élevage à finalité viande (bovins, ovins, caprins).

Indépendamment de toute entrée ou sortie du régime agricole, des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole déclarent changer de secteur d'activité d'une année sur l'autre. Ces recompositions, un peu moins nombreuses que par le passé (-6,4 % par rapport à 2016) affectent principalement l'élevage dans toutes ses dimensions – lait et viande – et dans une moindre mesure la filière équine. Les secteurs qui bénéficient de ces mutations sont le secteur des grandes cultures, de la polyculture associée à de l'élevage et de manière plus nuancée dans les entreprises de services.

Dans une conjoncture économique toujours tendue, les entreprises de services – entreprises de travaux agricoles ou paysagistes – affichent une stabilité de leurs effectifs entre 2016 et 2017.

En 2017, environ 54 % de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole produisent du lait, des céréales ou du bétail pour la viande. La filière lait compte 90 000 chefs (soit 19,9 % de l'ensemble des chefs), le secteur des cultures céréalières et industrielles en représente 80 000 (17,7 %) et l'élevage pour la viande en rassemble environ 76 200 (16,8 %). A ceux-ci s'ajoutent près de 58 300 chefs qui associent polyculture et élevage (soit 12,9 % de l'ensemble) et environ 47 100 viticulteurs (10,4 % des chefs).

Repli de la pluriactivité

En 2017, 15,3 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont pluriactifs, soit 0,8 point de moins que l'année précédente. Ce recul est une rupture tendancielle depuis 2014 car auparavant, le taux de pluriactivité progressait de 0,1 point par an, voire de 0,2 point par an depuis 2009.

Une exploitation ou entreprise agricole sur deux constituée en société

En 2017, 57,5 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole exercent leur activité dans une exploitation ou entreprise constituée en société. En 2017, 50 % des exploitations ou entreprises agricoles – soit +0,8 point par rapport à 2016 –, sont constituées en société et représentent près de 260 500 associés.

Entre 2016 et 2017, près de 3 000 chefs ont modifié la forme juridique de leur exploitation de EARL à GAEC. Si la volumétrie est de trois fois inférieure à celle de l'année précédente, les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole profitent encore d'un effet d'aubaine. La constitution désormais possible d'un GAEC entre époux et l'application du principe de transparence des GAEC « totaux » depuis 2015 pour l'obtention d'aides de la Politique Agricole Commune sont les deux principaux motifs du regain d'intérêt du GAEC.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Caroline Tonini	01.41.63.70.97	tonini.caroline@ccmsa.msa.fr
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070	93013 Bobigny Cedex	www.msa.fr

Les terres mises en valeur en baisse et la superficie moyenne par chef d'exploitation en hausse

En 2017, la superficie agricole utile (SAU) est de 24,5 millions d'hectares, une surface en repli de 0,4 % par rapport à celle de 2016. L'ensemble des chefs d'exploitation agricole mettent en valeur 23,3 millions d'hectares de terres, tandis que les apporteurs de capitaux qui ne travaillent pas sur l'exploitation détiennent 1,2 million d'hectares. Environ 28 % des apporteurs de capitaux sont dans le secteur céréalier, 18,6 % en viticulture et 13 % en polyculture-élevage. Ils sont très présents notamment dans l'Aisne, l'Aube, la Gironde, la Marne, le Finistère, la Charente, et en Alsace.

La superficie moyenne par exploitant poursuit son ascension : elle atteint 55,9 hectares en 2017 contre 55,0 hectares un an plus tôt.

La répartition des superficies d'exploitation demeure inégalitaire puisqu'un exploitant sur deux met en valeur une superficie qui n'excède pas 43,5 hectares ; pour 25 % des exploitants, la superficie mise en valeur ne dépasse pas 17,7 hectares, tandis que pour les 25 % de chefs les mieux lotis en termes de terres, la surface exploitée est supérieure ou égale à 77 hectares.

Une progression des revenus agricoles que de 1%

Toutes productions confondues, les revenus professionnels de 2016 progressent de 1 %. Hormis le secteur céréalier (-20,8 %), tous les secteurs profitent de cette embellie.

Dans l'élevage en hors-sol, les revenus professionnels de 2016 augmentent fortement (+ 41,9 %) ; dans l'élevage laitier, la progression atteint 1,2 %. Ces secteurs se redressent après des évolutions de revenus très négatives en 2015 (- 11,7% pour la filière hors-sol et - 30,7 % pour la filière laitière).

Dans l'élevage à finalité viande et en viticulture, les revenus professionnels sont à nouveau en hausse. La progression s'élève à 24,8 % dans la filière viande et 1,7 % dans la viticulture.

Dans le secteur des céréales et des cultures industrielles, les revenus professionnels de 2016 baissent de 20,8 %. L'année précédente, les revenus avaient déjà diminué de 21,5 %.

Quant à l'assiette brute de cotisations, elle augmente elle aussi modérément de 0,5 % entre 2016 et 2017. Base de calcul des cotisations sociales de chaque exploitant et établie à partir des revenus professionnels de l'année 2016 ou de la moyenne des revenus professionnels de 2014, 2015 et 2016, elle est tirée à la hausse par les assiettes enregistrées dans l'élevage en hors-sol (+ 16,6 %), l'élevage pour la viande (+ 11,0 %), les cultures spécialisées (+ 10,2 %) et la filière équine (+ 8,8 %). Les grandes cultures et la polyculture associée à l'élevage font contrepoids : leurs assiettes évoluent très négativement (respectivement - 16,0 % et - 4,3 %).

De profondes disparités de revenus agricoles

Parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole imposés au réel et dont les revenus professionnels 2016 sont connus, 19,2 % ont des revenus 2016 déficitaires et 20,1 % ont un revenu positif qui n'excède pas 4315 euros par an.

Un peu plus de 30 % des déficits sont rencontrés dans les grandes cultures, 18,4 % en polyculture associée à de l'élevage et 16,3 % dans l'élevage laitier.

Dans le secteur céréalier, 31,2 % des producteurs sont en déficit. Ils sont un sur quatre en polyculture-élevage et un sur six dans le secteur laitier.

Les disparités ne sont pas uniquement intersectorielles, mais également intrasectorielles.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Caroline Tonini	01.41.63.70.97	tonini.caroline@ccmsa.msa.fr
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070	93013 Bobigny Cedex	www.msa.fr

Les grandes cultures et la polyculture-élevage, qui concentrent le plus grand nombre de déficits et le plus grand nombre de chefs en déficit, sont aussi les filières (avec la viticulture) qui comptent le plus de chefs avec des revenus professionnels parmi les plus élevés. Ainsi, plus d'un céréalier sur cinq a des revenus professionnels en 2016 parmi les plus élevés ; la proportion est de un sur quatre en viticulture et de un sur dix dans la polyculture associée à de l'élevage. La filière céréalière et dans une moindre mesure la filière viticole est tributaire des variations des marchés et des stocks mondiaux, aux aléas climatiques mais également aux mesures politico-économiques (notamment les embargos).

Des mesures reconduites en réponse aux crises agricoles pour alléger la facture sociale des agriculteurs

Dans le contexte économique délicat vécu par de nombreux agriculteurs, des évolutions législatives et réglementaires ont été reconduites pour alléger la facture sociale des exploitants agricoles, en réponse aux multiples crises agricoles.

Dans la branche maladie, le taux de la cotisation a été abaissé de 7 points et a permis une diminution de 447,3 millions d'euros de cotisations.

Le recours à l'option annuelle pour crises agricoles a, quant à lui, été reconduit ; il a concerné 11 533 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (soit 2,5 % de l'ensemble des chefs en 2017) et leur a permis de bénéficier d'une diminution de 5,8 millions d'euros de cotisations (soit 0,3 % de l'ensemble des cotisations).

Inscrit dans la Loi de Financement Rectificative de la Sécurité Sociale de 2014, le pacte de responsabilité et de solidarité, permet une baisse dégressive du taux de la cotisation famille en fonction des revenus d'activité jusqu'à 3,1 points ; il a généré une réduction de cotisations pour les chefs de 150,4 millions en 2017 dans la branche famille (ce qui représente 68,8 % des cotisations émises dans la branche famille).

Le recours à l'option annuelle est un outil multi-facettes

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ont la possibilité de recourir à l'option annuelle pour leur assiette de cotisations, par choix (et cela les engage pour cinq ans) ou pour crise agricole. Cette dernière possibilité est offerte aux chefs depuis deux ans, lorsque les derniers revenus professionnels sont très inférieurs à ceux des années précédentes et ce, afin de diminuer leur facture sociale auprès de la MSA.

Abandonner le dispositif d'option annuelle pour une assiette triennale s'avère être un outil d'optimisation pour les agriculteurs, pour atténuer la hausse de leurs revenus professionnels et de facto, réduire le montant des cotisations à payer.

En 2017, environ 28 000 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont passés d'une assiette annuelle à une assiette triennale pour le paiement de leurs cotisations, afin d'atténuer la hausse de leurs revenus professionnels ; cette option leur a permis de réduire de 28,2 millions d'euros le montant des cotisations sociales dues (soit 1,4 % du montant des cotisations émises et environ 1007 € de réduction par agriculteur).

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Caroline Tonini	01.41.63.70.97	tonini.caroline@ccmsa.msa.fr
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070	93013 Bobigny Cedex	www.msa.fr

ENCADRE METHODOLOGIQUE :

Le champ des chefs d'exploitation et d'entreprise agricole de la MSA est différent de celui des recensements et enquêtes structure réalisés par le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Agriculture.

Pour la MSA, il inclut la filière bois (sylviculture, exploitation de bois, scieries fixes), une partie des métiers de la mer (conchyliculture, pêche côtière et en eau douce, aquaculture, marais salants), les artisans ruraux, les entreprises de travaux agricoles, de jardins, paysagistes, de reboisement, ainsi que des professions du monde hippique (centres d'entraînement, centres équestres) et il exclut les exploitants agricoles dont l'exploitation procure une activité inférieure à l'activité minimale d'assujettissement ; parmi eux, les cotisants solidaires à la MSA font l'objet d'une publication spécifique.

Autre différence majeure par rapport aux dénombrements issus du ministère de l'agriculture : les dénombrements statistiques de la MSA concernant les non-salariés agricoles sont réalisés au 1^{er} janvier de chaque année.

Les collaborateurs d'exploitation : ce sont les conjoints mariés, concubins ou pacsés des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, dès lors qu'ils participent à la mise en valeur de l'exploitation.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Caroline Tonini	01.41.63.70.97	tonini.caroline@ccmsa.msa.fr
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070	93013 Bobigny Cedex	www.msa.fr